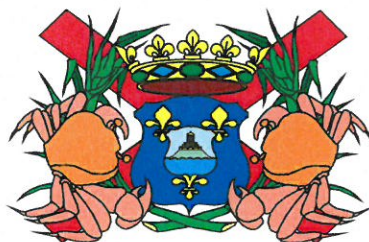


Région & Département de la Guadeloupe

VILLE DE MORNE-A-L'EAU



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 15-06-2014

*L'an deux mille quatorze et le dix sept du mois de Juillet,
Les membres du Conseil Municipal de la ville de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison
commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, suite à sa
convocation du 08 Juillet 2014.*

Etaient présents (22): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT,
Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne
LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur
Leonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE,
Madame Florise CANVOT-VINCENT, Monsieur Edouard FRANCIETTA Madame Dolores
BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON ,
Madame Annick VANONY, Madame Marie Chantal SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE,
Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT,

Etaient représentés (03): Madame Nadia NEGRIT par Madame Monique DELMESTRE,
Monsieur Judex LACLOSSE par Madame Nita FOUCAN, Madame NANETTE Marie-Christine
par Madame Marie Chantal SAINT SAUVEUR.

Etaient absents (08) : , Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur
Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klebert BLANCHE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON,
Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mademoiselle MANETTE Marie Christine été désignée pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de
l'ordre du jour qui appelait notamment :*



AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES – EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil général de la Guadeloupe octroyant une subvention de 225 000 € à la commune au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1^{er} : De répartir la dotation 2014 du Fonds d'Aide aux Communes comme suit :

- Voirie communale – Programme 2014 : 125 000 €
- Rénovation des installations sportives : 100 000

Article 2 : De donner tout pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le maire



Jean Claude LOMBION

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

